



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Education - Formation »

Rapport de recommandations
Exercice 2015

Période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
Rapport de recommandations
Ce rapport contient 8 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordinatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Éducation et formation », pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne de la Cellule de suivi du Projet « Éducation et formation ».

Au terme de notre revue, nous avons relevé des axes d'amélioration que nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces axes d'amélioration portent principalement sur la gestion administrative et comptable. Nous avons également effectué un suivi de la recommandation de l'audit précédent.

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé


Marcel Kopoin
Associé



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Education - Formation »
Rapport d'audit financier
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Sommaire

	Pages
1 Objectif et environnement de contrôle du projet	4
2 Suivi des points de recommandations de l'exercice N-1.....	5
3 Axes d'amélioration identifiés lors du présent audit.....	6



1 Contexte et objectif de la mission

L'UCP est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer aux dirigeants de l'UCP et au bailleur de fonds que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- Le système de contrôle interne de l'UCP, est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'améliorations pour lesquels des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les dirigeants l'UCP.



2 Suivi des points de recommandations de l'exercice N-1

Organisation administrative et comptable

Faiblesses identifiées	Actions entreprises par le projet	Conclusion
<p>Lors de nos travaux nous avons constaté que des frais de mission du personnel MENET ne sont pas supportés par des justificatifs adéquats.</p> <p>Le montant total mis en cause est de 6,592 millions de francs CFA. Toutefois nous avons obtenu l'Avis de Non Objection de l'AFD pour la régularisation de la dépense.</p> <p>Nous recommandons à l'UCP d'intégrer dans son manuel de procédure, le mode de justificatif des frais de mission dans les zones reculées.</p>	<p>Aucun changement constaté relativement au manuel de procédures de l'UCP EF.</p> <p>Le nouveau manuel du C2D intègre traite de la question.</p>	<p>Recommandation à reconduire</p> <p>Réponse de l'UCP :</p> <p>L'UCP prend acte des recommandations formulées. Le manuel de procédures en cours de révision intégrera les dispositions relatives aux justificatifs des frais de missions en zones reculées.</p>

3 Axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit

A la suite de nos travaux, nous avons identifié les axes d'amélioration suivants :

3.1 Gestion des finances

a) Contrôle des transactions bancaires	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Lors de nos travaux, nous avons constaté que les états de réconciliations bancaires du MEMEASFP ne font pas l'objet de double signature, car signés uniquement par le Responsable Administratif et Financier.	Risque d'erreur dans l'établissement des états de rapprochement bancaire
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons à l'UCP de s'assurer que les états de rapprochement bancaire fassent l'objet d'une revue matérialisée par un supérieur hiérarchique.	<p>l'UCP prend actes des recommandations formulées.</p> <p>Les Etats de réconciliation bancaires du MEMEASFP (METFP) sont bien signé et ne comporte que la signature du RAF ;</p> <p>l'UCP précise que les états qui ne comportaient pas de double signature concernent la période où le comptable principal de l'UCP avait démissionné et nous étions dans un processus de recrutement de son remplaçant.</p>

b) Règlement des avances	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Lors de nos travaux, nous avons relevé que les avances versées à l'ONG MESAD sont supérieures aux montants indiqués au contrat pour 5 781 770 francs CFA.	Affaiblissement du dispositif de contrôle
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons à l'UCP de s'assurer un meilleur suivi des avances versés aux différents prestataires	<p>l'UCP prend actes des recommandations formulées.</p> <p>l'UCP estime que le risque ici est nul, puisqu'il s'agit d'une avance partielle par transfert de fonds dont l'utilisation est justifiée par des pièces comptables.</p> <p>De plus, le constat qui est fait ici ne concerne qu'une seule ONG (MESAD).</p>

c) Délais de traitement des paiements	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Nous avons constaté que les délais de traitement des paiements tels que décrits dans l'article 26 et suivants, ne sont pas respectés au sein du MENET et du MESRS.	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans l'exécution du projet ; • Décalages de trésorerie ; • Non-respect des dispositions légales énoncées dans le décret.
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons au projet de s'assurer du respect des délais de traitement et de règlement.	<p>L'UCP prend acte du constat et de la recommandation de l'audit et fera diligence.</p> <p>Il faut préciser que l'article 26 tel que libellé, ne prend pas en compte les délais des différentes étapes de validation des factures et autres documents avant transmission.</p> <p>Certaines factures sont assujetties à la transmission et à la validation interne et externe des livrables (ANO, Attestation de service fait,...) avant de procéder aux paiements ;</p> <p>Le règlement des factures est assujéti à la production de la main levée par les prestataires.</p> <p>Au vu des impacts, le risque ne devrait pas être qualifié de moyen.</p>

3.2 Gestion des achats

a) Documentation des dépenses	RISQUE FAIBLE
Observation	Impact potentiel
<p>Certains achats sont justifiés par des pièces incomplètes ou non signées. Nous avons notamment relevé les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des achats de petits matériels et outillage réalisés à la librairie de France et pour lesquels nous avons relevé l'absence de facture pro forma dans le dossier de sélection au sein du MENET; • L'absence de signature sur le rapport d'atelier de démarrage des activités de l'Ecole Supérieure d'Industrie menées conjointement avec le MESRS. 	Risque de mise en cause de la réalité des achats
Recommandation	Réponse du management
Nous recommandons à l'UCP de s'assurer que les achats fassent l'objet d'une documentation adéquate.	<p>l'UCP prend actes des recommandations formulées.</p> <p>Nous prenons acte de la recommandation et ferons diligences.</p> <p>D'autre part, nous pensons que le risque ne devrait être moyen</p>

b) Adéquation achats et besoins	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
<p>Nos travaux d'inventaire ont permis de constater les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-conformité entre les biens livrés et les commandes reçues sur les quantités, les caractéristiques du bien (taille, dimension, etc.) ; • Des biens livrés non mis en service pour les raisons suivantes : biens non adaptés aux besoins des utilisateurs ou inexploitable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses engagées sans objet • Mauvaise gestion des ressources
Recommandation	Réponse du management
<p>Nous recommandons à l'UCP de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une meilleure identification des besoins avant de procéder aux lancements des commandes ; • S'assurer de la conformité entre les biens commandés et les livraisons jusqu'à leur mise en service ; 	<p>l'UCP prend actes des recommandations formulées.</p> <p>Les observations formulées ne concernent qu'une seule commande de matériels pédagogiques au profit de l'INP-HB qui a été livré par « ACIA » dont l'offre avait été jugée « substantiellement conforme moins-disant ».</p> <p>A la livraison, les bénéficiaires avaient relevé que le matériel en question n'était pas conforme aux spécifications techniques demandées.</p> <p>L'attributaire s'était engagé à faire les remplacements nécessaires.</p> <p>Dans ces conditions, l'UCP n'a pas encore délivré d'ABE à « ACIA », car en attente de la levée de ces réserves.</p> <p>Par ailleurs, les enseignants qui avaient formulé les spécifications techniques qui ont servi à l'élaboration l'AOI, n'étaient plus en poste. Ce qui peut expliquer que les personnes interviewées par les auditeurs à l'INP-HB, ne trouvaient plus adapté le matériel acquis.</p>